



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°18-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 17 mars 2025 par la société GOURBIERE GACHET TP, laquelle souhaite effectuer des travaux sur réseaux AEP & Electrique rue Centrale à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 107

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 24 mars 2025 pour une durée de 15 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :
- Circulation alternée par des feux tricolores

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera du lundi 24 mars 2025 au lundi 7 avril 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : la société GOURBIERE GACHET TP, 14 rue des Roseaux Verts 42600 Montbrison, nom du responsable : GACHET Ludovic tél : 04 77 76 22 96

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à GOURBIERE GACHET TP, 14 rue des Roseaux Verts 42600 Montbrison, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 17 mars 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 18/03/2025

Le Maire,
Frédéric MILLET

